

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 17 août 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 17 août 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Vente de l'Auberge La Nuit Boréale : Autorisation de remboursement de la dette et libération de la dette envers la Municipalité de la Paroisse de La Doré par la CADLD
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Autorisation de vente à l'enchère de biens excédentaires
 - 8.2 Vente de terrains : Autorisation de vente des lots #4 595 474 & #4 595 476
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 Adoption du règlement #2015-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement #314-86 intitulé « Détecteur de fumée » »
10. VOIRIE

- 10.1 Autorisation d'appels d'offres publics contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 MRC Domaine-du-Roy : Fonds de la ruralité : Autorisation de présentation d'une demande pour le projet de Centre d'entraînement communautaire
- 12.2 Regroupement Loisirs et Sports : Autorisation de demande de subvention pour le projet de réaménagement du parc de planche à roulettes
- 12.3 Centre d'entraînement communautaire :
 - 12.3.1 Autorisation d'achat d'équipements YWCA
 - 12.3.2 Autorisation d'achat d'équipements complémentaires

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Forêt boréale Canadienne

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Modification du règlement #2015-003 sur les citations de propriétés à titre de monuments historiques

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-08-160

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-08-161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 juillet 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 9 juillet, j'ai signé le contrat de vente de l'Auberge La Nuit Boréale. Le 7 juillet, j'ai rencontré le ministre Lebel et NFI dans le dossier de l'usine de composante de palettes. Le 14 juillet, j'ai participé à une rencontre de la MRC Domaine-du-Roy. Le 25 juillet, j'ai participé à la Traversée internationale du Lac St-Jean où j'ai rencontré des représentants du Canadien National en regard du Plan Nord. Le 1^e août, j'ai rencontré le maire de Saint-Fulgence lors de sa visite du Moulin des Pionniers. Le 5 août, j'ai participé au souper du maire de Ville de La Tuque.

Monsieur Pierre-Paul Lalancette mentionne que le souper a été très intéressant.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

Plusieurs membres du conseil étaient en vacances durant cette période.

Yanick Baillargeon a participé au Combat des cités en compagnie de certains membres du personnel. Le groupe a remporté la 2^e place et un chèque de 750\$ pour le projet de centre d'entraînement communautaire. Il a participé à une rencontre de la MRC Domaine-du-Roy en lien avec le réseau. Il a participé à la pièce de théâtre du Moulin des Pionniers. Il mentionne que les installations de Bell Mobilité dans la tour située près de l'Hôtel de ville seront bientôt en fonction et que des développements sont prévus pour le dossier de l'internet haute vitesse. Monsieur Baillargeon souligne également le bon travail réalisé par tous les intervenants au camp de jour de cet été. Il invite toute la population à participer aux activités du Festival équestre.

Michel Simard a signé les documents pour la vente de l'Auberge La Nuit Boréale.

Pierre-Paul Lalancette a participé au souper du maire de Ville de La Tuque.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Le résumé du comité plénier de juillet a été déposé aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-08-162

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2015 de la Municipalité au montant total de 116 679.58\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2015-08-163

VENTE DE L'AUBERGE LA NUIT BORÉALE : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE ET LIBÉRATION DE LA DETTE ENVERS LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE LA DORÉ PAR LA CADLD

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge La Nuit Boréale a été vendue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est caution sur la dette de ladite auberge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré assumait les frais fixes et de fonctionnement de l'Auberge La Nuit Boréale selon la résolution 2008-08-138;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise le remboursement de la dette de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré inc. envers l'institution financière Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy pour l'Auberge la Nuit Boréale;
- autorise la récupération du solde restant de la vente de l'Auberge La Nuit Boréale pour le remboursement de la dette de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré inc. envers la Municipalité de la Paroisse de La Doré;
- autorise la libération du solde de la dette de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré inc. envers la Municipalité de la Paroisse de La Doré et donne quittance totale;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUILLET 2015

Le résumé de la correspondance du mois de juillet 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2015-08-164

AUTORISATION DE VENTE À L'ENCHÈRE DE BIENS EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT la politique de disposition des biens municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics a présenté une liste des biens excédentaires de la Municipalité, dont deux (2) sont des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte la liste des biens excédentaires présentée par le département des travaux publics et autorise la vente de ces biens lors d'une vente à l'enchère prévue pour le vendredi, 11 septembre 2015 à 13h30. Une visite des biens excédentaires est prévue pour le 9 septembre à 13h30 sur confirmation de présence. Lesdits biens devront être déplacés au frais de l'acquéreur, et ce, dans un délai maximum de 30 jours suivant la vente et leur réimplantation devra respecter la réglementation municipale en vigueur.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2015-08-165

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE DES LOTS #4 595 474 & #4 595 476

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Dave Cloutier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

autorise la vente des lots 4 595 474 & 4 595 476 à monsieur Dave Cloutier pour la somme de 1 000\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge des acquéreurs. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2015-08-166

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2015-005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #314-86 INTITULÉ « Détecteur de fumée » »

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré que le règlement #2015-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement #314-86 intitulé « Détecteur de fumée » » soit adopté tel que présenté.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ**

RÈGLEMENT 2015-005

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
#314-86 INTITULÉ « DÉTECTEUR DE FUMÉE »**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier un règlement;

ATTENDU QUE le règlement concernant les détecteurs de fumée doit être le même pour toutes les résidences desservies par le Service incendie Saint-Félicien - Saint-Prime - La Doré;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance régulière du 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.4 du règlement 314-86 est modifié comme suit :

Modifier le texte « ...Dans les nouveaux bâtiments, les avertisseurs... » est modifié par « ...Dans les nouveaux bâtiments et dans les bâtiments faisant l'objet de rénovation dont le coût estimé (pour fins de l'émission du permis de rénovation) excède 10% de l'évaluation foncière du bâtiment, ... ».

ARTICLE 3

Ajouter l'article 3

« ARTICLE 3 EXCEPTIONS

Le présent règlement ne s'applique pas dans des prisons, hôpitaux, centres d'accueil et autres établissements où des personnes reçoivent des soins lorsque des surveillants sont en poste de façon continue sur chacun des étages où des personnes dorment. »

ARTICLE 4

Ajouter l'article 4

« ARTICLE 4 DÉLAI D'INSTALLATION

Dans les bâtiments existants lors de l'entrée en vigueur du présent règlement, tout avertisseur de fumée exigé par le présent règlement doit être installé et en fonctionnement dans les trois (3) mois suivant cette entrée en vigueur. »

ARTICLE 5

Ajouter l'article 5

« ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ

Le propriétaire du bâtiment doit installer et prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée exigés par le présent règlement, incluant les réparations et le remplacement lorsque nécessaire, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 6.

Le propriétaire doit placer une pile neuve dans chaque avertisseur de fumée ainsi alimenté lors de la location du logement ou de la chambre à tout nouveau locataire visé par l'article 6

Le propriétaire doit fournir les directives d'entretien des avertisseurs de fumée; celles-ci doivent être affichées à un endroit facile d'accès pour la consultation par les locataires.»

ARTICLE 6

Ajouter l'article 6

« ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE

Le locataire d'un logement ou d'une chambre qu'il occupe pour une période de six (6) mois ou plus doit prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée situés à l'intérieur du logement ou de la chambre qu'il occupe et exigées par le présent règlement., incluant le changement de la pile au besoin. Si l'avertisseur de fumée est défectueux, il doit aviser le propriétaire sans délai. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ le 17 août 2015

PUBLIÉ le 18 août 2015

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2015-08-167

AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES PUBLICS CONTRAT D'ENTRETIEN
D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande des appels d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour les trois (3) prochaines saisons hivernales incluant une option pour deux (2) années supplémentaires. La Municipalité de la Paroisse de La Doré ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées. Les soumissions seront reçues jusqu'au 10 septembre 2015 à 14h. Les appels d'offres paraîtront dans les journaux l'Étoile du Lac et le Quotidien et sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2015-08-168

MRC DOMAINE-DU-ROY : FONDS DE LA RURALITÉ : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE POUR LE PROJET DE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le projet de centre d'entraînement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire se prévaloir des sommes réservées dans le Programme Fonds de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès du programme Fonds de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;
- la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2015-08-169

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire présenter une demande d'aide financière dans le Programme de subvention au développement du loisir régional du Regroupement Loisirs et sports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès du Programme de subvention au développement du loisir régional du Regroupement Loisirs et sports;
- la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 12.3.1

RÉSOLUTION 2015-08-170

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS YWCA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a obtenu une acceptation conditionnelle de sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a obtenu une offre de vente d'équipements usagés de la part de YWCA de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon , appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'équipements pour le centre d'entraînement communautaire auprès de YWCA pour la somme de 8 500\$, plus le transport (1 000\$) et les taxes applicables. La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 12.3.2

RÉSOLUTION 2015-08-171

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a obtenu une acceptation conditionnelle de sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a obtenu une soumission de la part de Équiforme inc. pour des équipements complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'équipements complémentaires pour le centre d'entraînement communautaire auprès de Équiforme inc. pour la somme de 12 000\$, plus la livraison (800\$) et les taxes applicables. La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2015-08-172

FORÊT BORÉALE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a réalisé plusieurs représentations auprès de diverses instances en lien avec la disponibilité de la ressource forestière, le maintien des emplois dans le domaine forestier et autres enjeux touchant l'industrie forestière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré, en collaboration avec Alliance forêt boréale, Unifor, les compagnies forestières et les autres municipalités, désire s'engager de façon plus direct dans les revendications des entreprises forestières auprès des regroupements faisant de la désinformation ;

CONSIDÉRANT QUE 23 entreprises forestières et 9 groupes environnementaux se sont concertés dans l'Entente canadienne sur la forêt boréale ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement fédéral a adopté récemment un plan d'actions en 5 points pour défendre la forêt ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appuie la campagne de Alliance forêt boréale ;
- demande à toutes les personnes touchées par le phénomène de désinformation de transmettre une carte postale à Greenpeace et à ForestEthics afin de faire valoir leurs mécontentements ;
- autorise la distribution gratuite de cartes postales à tous les citoyens.

POINT 14.1

MODIFICATION DU RÈGLEMENT #2015-003 SUR LA CITATION DES PROPRIÉTÉS À TITRE DE MONUMENTS HISTORIQUES

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Règlement #2015-003 relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques (ci-après : « règlement #2015-003 »)

Je soussignée, Stéphanie Gagnon, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, déclare avoir corrigé, en date de ce jour, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), le règlement 2015-003 relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques (ci-après : « règlement #2015-003 »), adopté le 6 juillet 2015, comme suit :

- Au cinquième « Attendu », remplacer le texte «Loi sur les biens culturels (LBC, art.70 à 83)» par le texte «Loi sur le patrimoine culturel (LPC, art. 127 à 147)»;
- Au premier alinéa de l'article 2, remplacer le texte «Loi sur les biens culturels (LBC, art.70 à 83, 97); » par le texte « Loi sur le patrimoine culturel (LPC, art. 127 à 147)»;
- À l'article 8, remplacer le texte «aux articles 103 à 110 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) » par le texte « aux articles 185 à 193 et 203 à 207 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) »

Je déclare également que les erreurs aux références législatives mentionnées dans le règlement 2015-003, ci-avant corrigées, apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision d'adopter le règlement #2015-003, soit la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), laquelle loi habilite le conseil a adopté ledit règlement;

ET J'AI SIGNÉ

À La Doré, ce 17e jour d'août 2015

Stéphanie Gagnon, Directrice générale

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-08-173

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h45, il est proposé par Marc Perron de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale